



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Public Works and Government Services Canada
ATB Place North Tower
10025 Jasper Ave./10025 ave. Jaspe
5th floor/5e étage
Edmonton
Alberta
T5J 1S6
Bid Fax: (780) 497-3510

Revision to a Request for a Standing Offer

Révision à une demande d'offre à commandes

Departmental Individual Standing Offer (DISO)
Offre à commandes individuelle du département(OCID)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada
ATB Place North Tower
10025 Jasper Ave./10025 ave Jasper
5th floor/5e étage
Edmonton
Alberta
T5J 1S6

Title - Sujet Architectural Services DISO	
Solicitation No. - N° de l'invitation E0209-171193/A	Date 2016-10-24
Client Reference No. - N° de référence du client VARIOUS E0209-171193	Amendment No. - N° modif. 003
File No. - N° de dossier PWU-6-39136 (023)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$PWU-023-10855	
Date of Original Request for Standing Offer Date de la demande de l'offre à commandes originale	
2016-09-08	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-11-04	
Time Zone Fuseau horaire Mountain Daylight Saving Time MDT	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Taylor (RPC), Ian	Buyer Id - Id de l'acheteur pwu023
Telephone No. - N° de téléphone (780) 566-9487 ()	FAX No. - N° de FAX (780) 497-3510
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required Accusé de réception requis	Yes - Oui <input type="checkbox"/>	No - Non <input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

La présente modification à la demande de soumissions a été formulée pour prolonger la période d'invitation et pour répondre aux questions posées par les soumissionnaires potentiels:

**LA DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES SOUMISSION EST REVISÉ À:
02:00 pm le 2016-11-04**

Question 1.

Est-ce que TPSGC fera parvenir une autre ANNEXE B, Formulaire de proposition de prix, où l'on pourra inscrire les tarifs horaires de l'architecte d'intérieur?

Réponse 1.

Non. Les postes d'architecte d'intérieur ne font pas partie des postes évalués. Les proposants doivent inscrire dans la section « Sous-experts-conseils et spécialistes » de leur proposition les coûts liés aux postes qui ne sont pas énumérés. La réponse à la question n° 7 de la modification no 001 doit être modifiée comme suit : « *Les services de design d'intérieur seront requis pour les projets d'aménagement intérieur, et possiblement à l'appui des autres tâches. Veuillez identifier et inclure les ressources principales, subalternes et d'autres niveaux en design d'intérieur, comme approprié, dans votre proposition.* »

Question 2.

À la page 66 de 73 de l'Annexe B, Formulaire de proposition de prix, de la DOC, remplacer l'article D par ce qui suit :

D. Afin de s'assurer qu'on déposera des tarifs horaires équitables et concurrentiels pour chacun des postes énumérés, on devra respecter rigoureusement l'exigence suivante : les proposants doivent offrir un tarif horaire pour chaque poste énuméré. Si l'entreprise comprend moins d'employés que ceux qui sont inscrits dans la liste, on doit fournir un tarif horaire correspondant à chaque poste énuméré. Pour les postes d'architectes et de technologues, le tarif horaire proposé doit être égal ou supérieur au tarif horaire prévu pour les postes énumérés ensuite. Par exemple, si l'entreprise n'a pas de personnel intermédiaire, le tarif horaire prévu doit être égal ou supérieur au tarif horaire indiqué pour le personnel subalterne. Le tarif horaire pour n'importe quelle catégorie de personnel ne peut être 0 \$ ou une valeur nulle. À défaut d'indiquer un tarif horaire pour chaque poste énuméré, votre proposition sera jugée irrecevable.

Question 3.

Pour ce qui est de l'exigence relative à la proposition EPEP 2.2, le nombre maximum de pages dans la réponse « varie selon le nombre de zones proposées ».

Si un maximum de trois projets sont soumis (indépendamment du nombre de zones proposées), il peut y avoir au plus deux ressources principales et deux ressources du projet (indépendamment du nombre de zones proposées). Selon nous, les proposants qui présenteront des propositions incluant un plus

grand nombre de zones auront un avantage, car la limite du nombre de pages pour leur proposition sera augmentée. Par conséquent, ils auront plus d'espace afin d'expliquer chaque réponse requise.

D'après nous, ce n'est pas ce que vous prévoyiez.

Dans d'autres demandes de propositions pour ce type d'offre à commandes, le nombre de projets et de ressources était multiplié par le nombre de zones pour lesquelles le proposant présentait une proposition. Dans la DP, vous limitez le nombre de projets et les curriculum vitæ des ressources, quel que soit le nombre de zones pour lesquelles le proposant présente une proposition.

Veuillez préciser si le nombre de pages augmente en fonction du nombre de zones pour lesquelles une proposition est présentée ou si le nombre de projets et de ressources est multiplié par le nombre de zones incluses pour lesquelles une proposition est présentée.

Réponse 3.

La réponse à la question n° 1 de la modification n° 1 est corrigée comme suit : Veuillez vous reporter à la réponse à la question n° 10 de la modification n° 2 qui confirme que les projets présentés sont fondés sur le nombre de zones proposées. Le nombre de ressources principales et de ressources du projet est fondé sur le nombre de zones proposées.

Question 4.

Dans le cadre de référence inclus, on peut lire au point 1.2.3.1.5 de la section 1.2.3, Services architecturaux dans le cadre de projets de construction : « Voir les annexes du cadre de référence en question pour consulter le plan de site et les photographies des conditions existantes. »

De même, au point 1.2.3.2.4 : « Voir les annexes du cadre de référence du projet en question pour consulter le plan et les photographies des conditions existantes du toit. »

De même, au point 1.2.3.3.4 : « Le projet comprend l'aménagement des deuxième et troisième étages (voir les plans des locaux dans le cadre de référence du projet). »

Où ces documents sont-ils publiés?

Réponse 4.

Le libellé est un exemple du cadre de référence pour des projets futurs. On ne prévoyait pas publier une annexe ou des plans de locaux liés au cadre de référence du projet futur pour accompagner le cadre de référence de l'OCIM visant les services d'architecture.

Question 5.

Pour le projet n° 1, le projet hypothétique doit-il inclure des étapes de programmation et de conception SANS document de construction, soumission ou étape de construction et de post-construction?

Réponse 5.

Non. Le projet de poste d'incendie englobe l'ensemble des services allant jusqu'à la fin de l'étape de la post-construction.

Toutes les autres modalités et conditions restent inchangées.